

10% de profit sur un investissement de 500€ peuvent vous rapporter 50€
avec la Bourse ou 1000€ avec le Forex Cliquez ici pour découvrir comment

Publicité

IFOREX

* Ce résultat est obtenu grâce à l'effet de levier Forex

L'EXPRESS.fr

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

La guerre du bruit la nuit

Par Sylvain Morvan, publié le 20/08/2010 à 15:04

Excédés par le tapage des bars et des terrasses, les riverains de plusieurs grandes villes partent en campagne contre les commerces nocturnes. Et interpellent les municipalités, qui rechignent à intervenir contre les fêtards.

Toulouse, place Saint-Pierre. Les tireuses à bière des cinq bars tournent à plein régime. Quand vient l'heure de baisser le rideau, les serveurs n'hésitent pas à verser le doux breuvage dans des gobelets en plastique, incitant les jeunes à poursuivre les réjouissances en plein air, sur les rives du fleuve. Les fêtards font aussi le plein dans les épicerie de nuit, qui pullulent autour de la place. "Il y a trois ans, nous devons parcourir la ville pour acheter à boire, témoigne Pierre, étudiant toulousain. Maintenant, pour s'approvisionner, rien de plus simple!" Dans les rayons de ces supérettes, ni haricots ni petits pois: plutôt gin, tequila et vodka, que les échoppes n'hésitent pas à distribuer après 22 heures, bravant l'interdiction municipale. "Nous n'avons pas le choix, justifie Jacques Gony, gérant de quatre commerces nocturnes. L'alcool représente près de 40% de notre chiffre d'affaires. Si on cesse d'en vendre, on coule." Le business, en tout cas, fait des envieux. On recense aujourd'hui une cinquantaine d'épicerie de nuit à Toulouse, alors qu'elles n'étaient qu'une dizaine dans les années 1990. "Nous sommes à cran, râle Dominique Mourai, présidente de l'association Vivre à la Daurade, habitante du quartier depuis une trentaine d'années. Les fêtards vocifèrent, urinent sur nos portes, montent sur nos voitures. L'autre nuit, j'ai eu droit au son des djembés jusqu'à 4 heures du matin!"

C'est le nouveau mal des villes. Dans les rues, les bruyants attroupements festifs tels que les "apéros Facebook" se multiplient, dressant noctambules et travailleurs les uns contre les autres. Les mains courantes déposées dans les commissariats de France pour tapage nocturne ont augmenté de 32% entre 2005 et 2008. A Paris, les huissiers, régulièrement sollicités pour constater les charivaris, n'attendent même plus l'heure du laitier pour intervenir: ils assurent désormais une permanence 24 heures sur 24. Quand au décret antitabac, entré en vigueur en février 2007, il a sans doute eu de très bénéfiques conséquences sur la santé des consommateurs, mais il a aussi jeté les clients des bars sur les terrasses et trottoirs. Depuis, la grogne monte partout. Car les riverains n'entendent plus se laisser faire.

A Paris, l'empoignade a commencé en octobre dernier, après la fermeture de plusieurs établissements. "La nuit meurt en silence!" clame alors l'association Technopol, dans une pétition signée par plus de 1 500 acteurs de la vie culturelle. L'objectif de ces professionnels de la fête? Alerter les médias et les responsables politiques sur les "graves conséquences" des pressions exercées sur les cafés, salles de concerts et discothèques dans la gestion des nuisances sonores. La coordination réclame la mise en place d'un "zonage des quartiers festifs", qui se verraient accorder un statut juridique spécifique. Mais pour les résidents de Mouffetard, des Halles ou de la Butte-aux-Cailles, organisés en réseau, pas question d'abandonner les ruelles aux couche-tard. Le conflit est tel que la municipalité dirigée par Bertrand Delanoë a programmé des états généraux de la nuit parisienne, en novembre prochain.

Le poids économique de la vie nocturne est considérable



LEXPRESS/Christian Bellavia

Dans les épicerie de nuit, en plein essor, l'alcool peut représenter près de 40% du chiffre d'affaires.

La nuit se meurt? Une farce, pour Gérard Simonet. Habitant du Marais depuis plus de vingt ans, il a vu, sous ses fenêtres, proliférer les débits de boissons. "Rue des Haudriettes, on en dénombre six maintenant, dont trois bars de nuit, sur moins de 100 mètres, raconte-t-il. Les clients vont et viennent, sortent pour fumer une cigarette, s'éternisent dehors. Le manège peut durer comme ça jusqu'à 6 heures du matin!" Le Code pénal prévoit bien des amendes pouvant atteindre 450 euros en cas de tapage nocturne, mais celles-ci ne sont que très rarement appliquées. "La police ne se rend pas toujours sur place, reconnaît [Eric Diard](#), député UMP des Bouches-du-Rhône. Avec les accidents, les crimes ou les vols, elle a bien d'autres priorités."

Depuis 2008, l'élu préside le Conseil national du bruit. Le 15 juin, cette instance de consultation et de concertation placée sous l'autorité du ministère de l'Ecologie s'est saisie de la question des terrasses de bars. Ces dernières ne cessent de gagner du terrain, les gérants des cafés préférant les déployer sur le trottoir, plutôt que d'investir dans de coûteux fumoirs. "En plus d'être bruyantes, elles sont envahissantes, râle Gérard Simonet. Faites le test: essayez de passer sur certains trottoirs du quartier avec une poussette ou un fauteuil roulant!"

"Rue de la soif"

Un groupe de travail, réunissant médecins, acousticiens et autres experts, devrait plancher sur le sujet d'ici à la fin de l'année. "Mais ce sont surtout les maires qui doivent protéger l'environnement sonore", prévient Eric Diard. Or, les édiles rechignent parfois à s'attaquer au problème. Par peur de ternir l'image de la ville, sans doute. Et de faire une croix sur une vie nocturne au poids économique considérable. A Bordeaux, par exemple, la majorité des discothèques se trouvent dans le quartier de la Paludate. La Pachanga, l'Austin, la Plage ou le Quai Sud attirent, en fin de semaine, une horde de 15 000 fêtards. Stéphane Pusateri "pète les plombs". Président de l'[Association des riverains et résidents de Bordeaux](#), ce bouillonnant quinquagénaire a alerté plusieurs fois la municipalité. En vain: "Je me suis entendu répondre que les élus ne voulaient pas mettre un bonnet de nuit sur la ville!"

A Toulouse non plus, la municipalité n'a pas l'intention de brider ses étudiants bambochards. "Pas question de fermer Toulouse le soir, tempête Jean-Pierre Havrin, adjoint au maire chargé de la sécurité. La fête fait partie de notre identité." La ville rose aux 120 000 étudiants demeure la seule de France où les horaires de fermeture des bars, les samedis soir et veilles de jours fériés, ne sont pas imposés. Du coup, la noubas s'éternise jusqu'au petit matin. Depuis trois ans, les riverains de la place Saint-Pierre et de la Daurade font pression pour mettre fin à cette spécialité locale. En janvier 2009, la préfecture a ainsi contraint les débits de boissons à fermer leurs portes à 3 heures... Avant que le tribunal administratif de Toulouse n'invalide l'arrêté, jugeant qu'il portait atteinte à la liberté du commerce. "De toute façon, ce n'était pas une bonne idée de jeter tout le monde dans la rue, reprend Jean-Pierre Havrin. A 3 heures, dehors, c'était le remue-ménage!"

L'élu toulousain le reconnaît, "la situation s'est aggravée depuis quelques années, participant à un sentiment général d'insécurité." Le 17, lui, est "assailli" d'appels téléphoniques liés au bruit. Pour y remédier, cet ancien directeur départemental de la police nationale a créé l'[Office de la tranquillité](#). Le service recueille par téléphone les doléances des Toulousains sur les problèmes de propreté, de stationnement, d'occupation de l'espace public ou de bruit. Sur les 125 000 appels reçus par le service depuis son ouverture, en octobre dernier, la moitié concernait des nuisances sonores, la plupart en provenance du centre-ville. L'agglomération mettra prochainement en place un réseau de "chuteurs", sorte de médiateurs de rue qui interviennent auprès des fêtards pour leur demander de baisser le ton. Reste à savoir si les étudiants éméchés vont tenir compte des "chut!" soufflés par ces employés municipaux.

A Rennes, haut-lieu de la biture estudiantine, de jeunes "Noz'ambules" déambulent déjà dans les rues pour veiller à la tranquillité des nuits bretonnes. La municipalité cherche à reprendre le contrôle de la rue Saint-Michel, rebaptisée "rue de la Soif", tristement célèbre pour ses bringues du jeudi soir. La ville utilise son droit de préemption pour y racheter des fonds de commerce, empêchant ainsi la prolifération des bars et des épiceries de nuit. Là aussi, les riverains ont commencé à se lasser des défilés nocturnes et bruyants des quelque 60 000 étudiants.

Un mal européen

Tapage nocturne incessant, circulation étourdissante, trafic aérien tapageur... Partout, le bruit exaspère les citoyens. En mars, la Commission européenne a publié les résultats d'une enquête d'opinion sur la qualité de vie dans 75 villes du continent. Dans 54 d'entre elles, plus de la moitié des habitants perçoivent le bruit comme un problème. Ainsi, 57% des Lillois, 70% des Marseillais, 72% des Parisiens disent être gênés par le vacarme urbain. Les Français pourront toujours se consoler en apprenant que l'herbe n'est pas plus verte ailleurs. Et surtout pas au sud: 79% des Lisboètes, 84% des Romains et des Madrilènes, et même 95% des Athéniens se déclarent indisposés par les nuisances sonores.

Sylvain Morvan